

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 13

Le vingt-quatre Mai deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise

Date de convocation du conseil municipal : le 15 Mai 2023

Etaient présents : GAUME Marie-Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint, GAUDARD Bernard, ALLEGRE Jean-Marc, GUICHERD Cyril, Conseillers Délégués - BASSOT Christine - PROVOST Eric - ROUCHON Dominique - CUISSET Betty - NERON Sylvie - CORNET-MONAT Béatrice

Etaient excusés : MOUILLER Annie qui a donné pouvoir à GAUDARD Bernard
BELOT Jean Luc qui a donné pouvoir à NERON Pascal
LASSAIGNE Sébastien
TRAVARD Patricia

Secrétaire de séance : Madame BASSOT Christine

OBJET : CONTRAT D'ASSOCIATION : PARTICIPATION POUR ELEVES DE MATERNELLE ET DE PRIMAIRE ECOLE PRIVEE SAINT MARTIN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Madame GAUME Marie Françoise, Maire, rappelle au conseil municipal le contrat d'association passé entre l'école privée Saint Martin et la commune de Villemontais.

Le forfait communal, alloué par la commune, ne concernait que les élèves du primaire de l'école privée Saint Martin. Or, la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, instaure l'instruction obligatoire dès l'âge de 3 ans. Les dépenses de fonctionnement des écoles maternelles entrent dans le champ des dépenses obligatoires des communes.

Un bilan a été chiffré pour l'année 2022, afin de calculer le coût moyen d'un élève de maternelle et de primaire publique ; celui-ci s'élève à :

- 864.60 € pour un élève de maternelle
- 356.03 € pour un élève primaire.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, accepte à l'unanimité de ses membres :

- Le versement de la somme de 7 018.70 € (3 458.40 € correspondant à 4 élèves de maternelle + 3 560.30 € correspondant à 10 primaires pour l'année scolaire 2022 2023),
- donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces utiles à ce dossier.

Au Registre, tous les membres présents ont signé,
Copie conforme au Registre

La secrétaire de séance,

BASSOT Christine



Fait à Villemontais, 24 Mai 2023

Le Maire,

GAUME Marie Françoise

